



NOTICE ANNUELLE

Le 26 mars 2021



NOTICE ANNUELLE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Information prospective.....	1
Profil de notre Société.....	3
Filiales	4
Développement de l'activité	5
Activités de notre Société.....	6
Facteurs de risque	10
Description des titres.....	10
Dividendes et politique en matière de dividendes.....	11
Marché pour la négociation des titres.....	11
Administrateurs et membres de la direction	12
Renseignements sur le comité d'audit.....	15
Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes.....	18
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	18
Intérêts des experts	19
Contrats importants.....	19
Renseignements complémentaires	19
Annexe A Sommaire des modalités rattachées aux titres autorisés du Groupe Trisura.....	20
Annexe B Charte du comité d'audit.....	24

Information prospective

La présente notice annuelle renferme de l'« information prospective » au sens des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont de nature prévisionnelle ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou renvoient à de tels événements ou conditions, notamment des énoncés concernant les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les occasions, les priorités, les objectifs, les buts, les stratégies et les perspectives de Trisura Group Ltd. (le « **Groupe Trisura** » et, collectivement avec ses filiales, « **notre Société** ») et de ses filiales, ainsi que concernant les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale pour l'exercice financier en cours et les périodes ultérieures. Les énoncés prospectifs se reconnaissent souvent à l'emploi de mots comme « prévoir », « s'attendre à », « planifier », « croire », « être d'avis », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention », « cibler », « projeter » et « prévisions », et d'autres mots ou expressions similaires, qui peuvent être employés à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de verbes au temps futur ou au mode conditionnel, tels que « pourrait », « devrait » et « fera ».

Même si nous sommes d'avis que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations futurs prévus qui sont exprimés, de façon explicite ou implicite, dans les énoncés prospectifs et l'information prospective sont fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, le lecteur ne devrait pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs et à l'information prospective, puisqu'ils font intervenir des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels du Groupe Trisura diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs attendus qui sont exprimés, de façon explicite ou implicite, dans ces énoncés prospectifs et cette information prospective.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux envisagés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, les suivants : l'évolution de la COVID-19, y compris l'incidence de la COVID-19 sur l'économie et les marchés financiers mondiaux; l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique générale et des facteurs liés aux conditions politiques et aux conditions de marché dans les pays où nous exerçons des activités; le comportement des marchés financiers, y compris les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change; les marchés mondiaux des actions et des titres de capitaux propres et la possibilité de recourir à des mécanismes de financement ou de refinancement par emprunt ou par capitaux propres au sein de ces marchés; les mesures stratégiques, telles que les cessions; la capacité à conclure des acquisitions et à intégrer efficacement les activités acquises aux activités existantes ainsi que la capacité à réaliser les avantages escomptés; les modifications apportées aux normes et aux méthodes comptables servant à dresser les rapports financiers (notamment les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques); la capacité à bien gérer le capital humain; l'effet de l'application des modifications futures des normes comptables; les risques liés à l'exploitation et à l'atteinte à la réputation; les avancées technologiques; les modifications apportées à la réglementation et à la législation dans les pays où nous exerçons des activités; les enquêtes gouvernementales; les litiges; les modifications des lois fiscales; les modifications aux exigences de fonds propres; les modifications des ententes de réassurance; la capacité à recouvrer les créances; les événements catastrophiques, comme les tremblements de terre et les ouragans ou les pandémies; les répercussions possibles des conflits internationaux et d'autres faits nouveaux, notamment ceux liés aux actes terroristes et au cyberterrorisme; ainsi

que les autres risques et facteurs énoncés de temps à autre dans les documents que nous déposons auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada.

Nous souhaitons mettre en garde les investisseurs et les lecteurs en général que cette liste de facteurs importants pouvant influencer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils se fondent sur des énoncés prospectifs pour prendre des décisions, ils devraient étudier attentivement ces facteurs ainsi que les autres incertitudes et éventualités susceptibles de se produire. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, le Groupe Trisura n'a aucunement l'obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement l'information prospective et les énoncés prospectifs, qu'ils aient été communiqués verbalement ou par écrit, en conséquence de l'obtention de nouveaux renseignements ou de la survenance d'événements futurs ou autrement.



NOTICE ANNUELLE

À moins d'indication contraire, l'information figurant dans la présente notice annuelle est présentée en date du 31 décembre 2020, et tous les montants en dollars qui y figurent renvoient au dollar canadien.

Lorsqu'ils sont utilisés dans la présente notice annuelle, les termes « nous », « notre », « nos » et « notre Société » renvoient au Groupe Trisura et à ses filiales.

Profil de notre Société

Le Groupe Trisura est l'une des plus importantes sociétés de produits d'assurances spécialisées qui exerce des activités dans les segments de marché à créneaux du cautionnement, des solutions de risques, de l'assurance d'entreprise, de l'assurance de façade et de la réassurance. Nos filiales en exploitation comprennent une société canadienne d'assurances spécialisées, La Compagnie d'assurance Trisura Garantie (« **Trisura Garantie** »); une société américaine d'assurances spécialisées, Trisura Specialty Insurance Company (« **Trisura Specialty** »); ainsi qu'une société de réassurance internationale, Trisura International Insurance Ltd. (« **Trisura International** »). Notre filiale canadienne d'assurances spécialisées a commencé à souscrire des polices en 2006 et a une solide feuille de route en matière de souscription au cours de ses 14 années d'exploitation. Notre société d'assurances spécialisées américaine participe en tant qu'entité de façade hybride sur le marché des sociétés non agréées depuis le début de 2018 et est titulaire d'un permis d'assureur excédentaire et complémentaire en Oklahoma qui lui permet de souscrire des polices dans 50 États. Notre société d'assurances spécialisées américaine peut également souscrire des polices en tant qu'assureur agréé dans la plupart des États. Notre société de réassurance internationale exerce ses activités à la Barbade depuis plus de 18 ans et a repris la souscription de nouvelles polices afin de soutenir notre filiale américaine.

Des renseignements supplémentaires sur le Groupe Trisura sont disponibles dans le système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») à l'adresse www.sedar.com, ainsi que sur le site Web du Groupe Trisura à l'adresse www.trisura.com/group.

Le Groupe Trisura a été constitué en société le 27 janvier 2017 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario par Brookfield Asset Management Inc. (« **Brookfield** ») dans le seul but de prendre part à la scission-distribution (au sens attribué à ce terme ci-après). Le 22 juin 2017, Brookfield a distribué la totalité des actions ordinaires du Groupe Trisura (les « **actions ordinaires** ») aux porteurs de ses actions avec droits de vote limités de catégorie A (les « **actions de catégorie A de Brookfield** ») et de ses actions avec droits de vote limités de catégorie B (les « **actions de catégorie B de Brookfield** ») par la voie d'un dividende extraordinaire (la « **scission-distribution** »). Les porteurs d'actions de catégorie A de Brookfield et d'actions de catégorie B de Brookfield ont reçu une action ordinaire pour chaque tranche de 170 actions de catégorie A de Brookfield ou actions de catégorie B de Brookfield qu'ils détenaient. Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « TSU ».

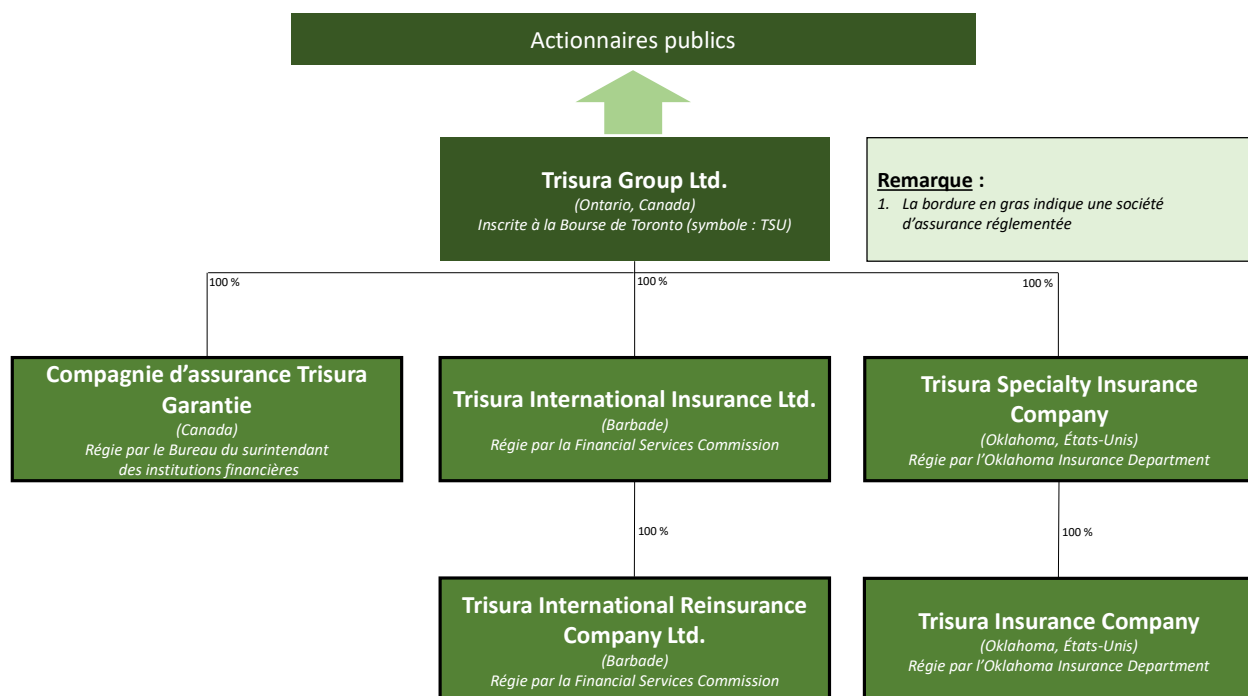
Le 21 décembre 2017, le Groupe Trisura a déposé des clauses modificatrices des statuts (les « **statuts de regroupement** ») en vue de procéder au regroupement des actions ordinaires à raison de une action ordinaire après regroupement pour chaque tranche de 10 actions ordinaires avant regroupement; toutefois, les porteurs de moins de une action ordinaire au total à la suite du regroupement avaient le droit de recevoir un paiement en espèces en échange de cette fraction d'action ordinaire. Immédiatement après le dépôt des statuts de regroupement, le Groupe Trisura a déposé d'autres clauses modificatrices des statuts afin de fractionner les actions ordinaires en remplaçant chacune des actions ordinaires émises et en circulation par 10 actions ordinaires.

Le 11 mai 2018, le Groupe Trisura a déposé d'autres clauses modificatrices des statuts afin de (i) supprimer les modalités relatives aux droits de vote cumulatifs rattachées aux actions ordinaires et (ii) modifier la taille du conseil d'administration du Groupe Trisura (le « **conseil** ») de sorte qu'il ne soit plus composé d'un minimum de trois administrateurs et d'un maximum de 15 administrateurs, mais plutôt d'un minimum de cinq administrateurs et d'un maximum de 10 administrateurs.

Le siège social et bureau principal du Groupe Trisura est situé au 333 Bay Street, Suite 1610, Box 22, Toronto (Ontario) M5H 2R2.

Filiales

Comme l'illustre l'organigramme ci-dessous, le Groupe Trisura a trois filiales principales réglementées : Trisura Garantie, Trisura Specialty et Trisura International. Chaque filiale est détenue en totalité, directement ou indirectement, par le Groupe Trisura.



Développement de l'activité

Le 14 mars 2018, le Groupe Trisura a finalisé une entente lui permettant d'emprunter jusqu'à 35 millions de dollars auprès d'une grande institution financière canadienne sous la forme d'un crédit renouvelable (la « **facilité de crédit** »). La facilité de crédit a été établie sous la forme d'une facilité de prêt d'une durée de cinq ans financée au moyen d'acceptations bancaires à court terme, d'avances portant intérêt au taux préférentiel canadien, d'avances portant intérêt au taux de base en dollars américains ou d'avances portant intérêt au TIOL. La facilité de crédit est garantie par un contrat de sûreté général et par le nantissement des actions ordinaires en circulation de Trisura Garantie, de Trisura Specialty et de Trisura International. Lors de l'établissement de la facilité de crédit, l'encours d'un prêt qui avait été consenti à l'ancienne société mère de Trisura Garantie le 4 août 2016 par une grande institution financière canadienne avait été remboursé intégralement.

Le 16 octobre 2018, David Clare a été nommé président et chef de la direction du Groupe Trisura, succédant ainsi à Greg Morrison, qui poursuit son engagement au sein de notre Société à titre de membre du conseil.

Le 22 juin 2019, le Groupe Trisura a demandé l'approbation du Pennsylvania Insurance Department pour acquérir le contrôle de 21st Century Preferred Insurance Company (« **21st Century** »), entité fictive titulaire de permis à titre d'assureur agréé dans 13 États.

Le 8 août 2019, David Scotland a été nommé chef des finances du Groupe Trisura; il prend la relève de Jimmy Doyle, qui reste présent au sein de notre Société en qualité de chef de la gestion du risque du Groupe Trisura et de chef de la direction de Trisura International.

Le 24 septembre 2019, le Groupe Trisura a conclu son appel public à l'épargne visant l'émission de 1 743 400 actions ordinaires, dont 227 400 actions ordinaires émises par suite de l'exercice intégral de l'option de surallocation des preneurs fermes, au prix de 26,40 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut d'environ 46 millions de dollars. Parallèlement à l'appel public à l'épargne, le Groupe Trisura a émis 378 788 actions ordinaires en faveur de Partners Value Investments LP (« **PVI** ») et un total de 75 751 actions ordinaires à l'intention de certains autres investisseurs dans le cadre d'un placement privé, pour un produit brut d'environ 12 millions de dollars. En tout, le Groupe Trisura a tiré un produit brut d'environ 58 millions de dollars de la clôture de l'appel public à l'épargne et du placement privé concomitant.

Le 1^{er} novembre 2019, le Groupe Trisura a réalisé son acquisition indirecte de 21st Century Preferred Insurance Company. La dénomination sociale de l'entité a été changée par la suite pour Trisura Insurance Company.

Le 31 décembre 2019, le Groupe Trisura a procédé au rachat de l'ensemble des actions privilégiées de série 1 en circulation à leur valeur nominale.

Le 1^{er} avril 2020, le Groupe Trisura a modifié sa facilité de crédit afin d'augmenter la capacité d'emprunt de la Société et de la faire passer de 35 millions de dollars à 50 millions de dollars.

Le 15 mai 2020, le Groupe Trisura a conclu son appel public à l'épargne visant l'émission de 1 289 150 actions ordinaires, dont 168 150 actions ordinaires émises par suite de l'exercice intégral de l'option de surallocation des preneurs fermes, au prix de 46,85 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut d'environ 60 millions de dollars. Parallèlement à l'appel public à l'épargne,

le Groupe Trisura a émis 160 100 actions ordinaires en faveur de PVI dans le cadre d'un placement privé pour un produit brut d'environ 8 millions de dollars. En tout, le Groupe Trisura a tiré un produit brut d'environ 68 millions de dollars de la clôture de l'appel public à l'épargne et du placement privé concomitant.

Le 26 octobre 2020, PVI a annoncé la vente de 995 000 actions ordinaires. Compte tenu de l'opération, PVI détenait environ 7,9 % des actions ordinaires émises et en circulation et a cessé d'être un actionnaire principal de notre Société.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie mondiale. Jusqu'à présent, la conduite des affaires dans de nombreux territoires et la circulation mondiale des personnes et de certains biens ont fait l'objet de restrictions. Nous surveillons de près l'évolution de la COVID-19, y compris l'incidence actuelle et potentielle sur l'économie et sur les marchés des capitaux mondiaux. Bien que la COVID-19 ait eu une incidence minime sur nos activités jusqu'à présent, compte tenu de la nature continue et évolutive de l'éclosion du coronavirus et de l'incertitude quant à son ampleur, à son issue et à sa durée, il est très difficile de prédire l'incidence à long terme de la pandémie de COVID-19 sur notre Société, nos activités d'assurance et nos résultats financiers. L'ampleur de ces répercussions peut varier en fonction d'un certain nombre de scénarios, que nous continuons à surveiller et à prendre en compte dans notre prise de décision. Se reporter à la rubrique 7 – Gestion des risques, du rapport de gestion de la Société le plus récent.

Activités de notre Société

Aperçu

Notre Société est l'une des plus importantes sociétés de produits d'assurances spécialisées qui exerce des activités dans les segments de marché à créneaux du cautionnement, des solutions de risques, de l'assurance d'entreprise, de l'assurance de façade et de la réassurance. Nos filiales en exploitation comprennent une société canadienne d'assurances spécialisées, une société américaine d'assurances spécialisées et une société de réassurance internationale. Notre filiale canadienne d'assurances spécialisées a commencé à souscrire des polices en 2006 et a une solide feuille de route en matière de souscription au cours de ses 14 années d'exploitation. Notre société d'assurances spécialisées américaine participe en tant qu'entité de façade hybride sur le marché des sociétés non agréées depuis le début de 2018 et est titulaire d'un permis d'assureur excédentaire et complémentaire en Oklahoma qui lui permet de souscrire des polices dans 50 États. Notre société d'assurances spécialisées américaine peut également souscrire des polices en tant qu'assureur agréé dans la plupart des États. Notre société de réassurance internationale exerce ses activités à la Barbade depuis plus de 18 ans et a repris la souscription de nouvelles polices afin de soutenir notre filiale américaine. Le siège social de nos activités canadiennes est à Toronto et nous avons des succursales à Vancouver, à Calgary, à Montréal et à Halifax, et notre Société est agréée dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. Son réseau de distribution compte plus de 150 sociétés de courtage d'assurance sous contrat réparties dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada, et il comprend d'importantes sociétés régionales, nationales et internationales ainsi que de petits courtiers à créneaux spécialisés. Notre plateforme américaine a son siège à Oklahoma City et participe en tant qu'entité de façade hybride sur le marché des sociétés non agréées; elle est titulaire d'une licence d'assureur excédentaire et complémentaire, et a la capacité de souscrire des polices dans 50 États. Par suite de notre acquisition de 21st Century, nous pouvons aussi souscrire des polices dans la plupart des marchés de sociétés agréées et avons un permis comme fournisseur de produits d'assurance

choisis dans 46 États. Nous sommes en voie de faire une demande pour des permis sur le marché des sociétés agréées dans les autres États. En 2020, le total des primes brutes souscrites par notre Société se chiffrait à 926 millions de dollars et le total des primes nettes souscrites s'élevait à 241 millions de dollars.

Assurance IARD spécialisée – Canada

Nos activités canadiennes d'assurance IARD spécialisée sont confiées à nos branches du cautionnement, des solutions de risques et de l'assurance d'entreprise, et nous les exerçons par l'intermédiaire de Trisura Garantie.

Cautionnement

La branche du cautionnement a représenté environ 7,7 % de nos primes brutes totales souscrites et 18,5 % de nos primes nettes souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les principaux produits offerts par la branche du cautionnement sont les suivants :

- les cautionnements de contrat, tels que le cautionnement d'exécution, ainsi que le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux, principalement à l'intention du secteur de la construction;
- les cautionnements commerciaux, tels que les cautionnements qui se rapportent aux licences et aux permis, aux impôts et aux taxes notamment la taxe d'accise, et les cautionnements fiduciaires, qui sont consentis au nom d'entreprises commerciales et de professionnels en faveur de gouvernements, d'organismes de réglementation ou de tribunaux afin de garantir la conformité aux obligations légales ou fiduciaires;
- les cautionnements pour promoteurs immobiliers, qui se composent principalement de cautionnements visant l'obtention des dépôts que doivent verser les promoteurs immobiliers en vertu de la loi ainsi que les obligations de garanties à l'égard de projets résidentiels qu'ils doivent fournir.

Solutions de risques

La branche des solutions de risques a représenté environ 14,9 % de nos primes brutes totales souscrites et 43,0 % de nos primes nettes souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les solutions de risques comprennent des contrats d'assurance spécialisés, structurés par l'entremise d'ententes de façade dans certains cas, de manière à répondre aux besoins particuliers des administrateurs de programmes, des agents généraux (les « **AG** »), des sociétés d'assurances captives, des groupes d'affinité et des réassureurs. Notre branche des solutions de risques offre principalement des programmes de garantie. La branche des solutions de risques s'adresse à trois différents types de clients :

- les entreprises qui offrent des garanties et administrent des programmes de garantie;
- les AG ou les réassureurs qui ont besoin de documents provenant d'une société d'assurances agréée;
- les associations et les groupes qui recherchent des solutions afin de répondre aux besoins uniques de leurs membres.

La branche des solutions de risques utilise quatre structures d'assurance différentes, qui peuvent parfois être combinées, pour satisfaire aux besoins d'assurance des clients :

- la structure de cautionnement, où nous soutenons les obligations qui incombent à un administrateur de programmes de garantie. En cas de défaillance financière de l'administrateur, nous intervenons afin que les couvertures des garanties offertes aux consommateurs demeurent intactes;
- la structure de façade, où nous permettons aux sociétés d'assurances captives, ou à d'autres sociétés d'assurance non titulaire d'un permis, d'utiliser notre statut de société agréée pour émettre des polices d'assurance ou des garanties en contrepartie de frais de façade;
- la structure de police tarifée rétrospectivement, où nous assumons le risque d'assurance relatif à un programme et où la sinistralité réelle sert à déterminer la prime finale. La prime initiale comprend une marge requise pour sinistres prévus en cas de résultats défavorables;
- la structure de transfert de risques, où nous assumons le risque du programme de garantie sous-jacent complètement, partiellement (par voie de coassurance ou de partage du risque avec l'administrateur) ou lorsque les sinistres excèdent une somme déterminée (comme dans le cas d'une assurance en excédent de sinistres).

Assurance d'entreprise

La branche de l'assurance d'entreprise a représenté environ 7,5 % du total de nos primes brutes souscrites et 20,3 % de nos primes nettes souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les principaux produits offerts par cette branche sont les suivants :

- l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants à l'intention des sociétés ouvertes, des sociétés fermées et des organismes sans but lucratif. On l'appelle aussi l'assurance responsabilité des dirigeants;
- l'assurance erreurs ou omissions à l'intention des entreprises et des professionnels. On l'appelle aussi l'assurance responsabilité professionnelle, et elle peut être adaptée en fonction des secteurs des médias et de la technologie et des pratiques professionnelles;
- la police d'assurance pour bureaux à l'intention des entreprises et des professionnels. Ce produit combine en une seule couverture globale une assurance responsabilité civile générale des entreprises et une assurance de biens pour les petites et moyennes entreprises et les petits et moyens cabinets;
- l'assurance contre les détournements, la disparition et la destruction à l'intention des entreprises commerciales et des institutions financières.

Assurance IARD spécialisée – États-Unis

Notre société américaine d'assurances spécialisées est un fournisseur d'assurances complémentaires sur le marché des sociétés non agréées dans tous les États, une entité de façade hybride utilisant un modèle d'affaires fondé sur des services tarifés, souscrites par l'entremise de Trisura Specialty. Par suite de l'acquisition de 21st Century au quatrième

trimestre de 2019 et de demandes subséquentes auprès d'autres États en vue d'obtenir un permis, notre Société détient un permis dans 46 États à titre d'assureur sur le marché des sociétés agréées et a fait une demande pour des permis dans les autres États. Même si elle n'a commencé à souscrire des polices qu'en février 2018, Trisura Specialty a représenté environ 69,9 % du total de nos primes brutes souscrites et 12,8 % de nos primes nettes souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Réassurance

Notre société internationale de réassurance a cessé de souscrire des polices tierces en 2008, mais avait auparavant souscrit des contrats de réassurance en quote-part (prospectivement), des transferts de portefeuilles comportant des sinistres à payer (rétrospectivement) et des contrats à créneaux spécialisés couvrant les risques internationaux pour plusieurs gammes commerciales. À l'heure actuelle, notre société internationale de réassurance gère son portefeuille restant de contrats de réassurance en vigueur et a recommencé à souscrire des polices captives afin de soutenir notre filiale américaine par l'entremise d'une nouvelle filiale établie à la Barbade. Le reste du portefeuille de contrats de réassurance tiers en vigueur est dominé par un important contrat de réassurance de rentes viagères libellé en euros, pour lequel les provisions pour rentes et les actifs à l'appui varient en fonction des variations des taux d'intérêt. La réassurance a représenté environ 5,4 % de nos primes nettes souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Distribution

Le réseau canadien de distribution de notre Société comprend plus de 150 courtiers d'assurances en sous-traitance exerçant des activités dans chaque province et territoire du Canada. Ces courtiers comptent de grandes sociétés mondiales, nationales et régionales, ainsi que de petits courtiers exerçant leurs activités dans un créneau des produits spécialisés. Nous choisissons avec soin nos partenariats avec un nombre limité de sociétés de courtage, concentrant nos efforts sur les chefs de file du secteur dotés d'une expertise en produits spécialisés. Selon nous, nos courtiers connaîtront des expériences positives grâce au service exceptionnel et aux produits de qualité offerts par une équipe de sélection des risques experte et axée sur les solutions. En outre, nous établissons avec nos courtiers des relations approfondies et durables et collaborons avec eux sur le plan stratégique pour planifier notre réussite mutuelle. Nous sollicitons régulièrement les commentaires de nos courtiers pour connaître les points que nous devons améliorer.

Sur le marché américain, notre priorité consiste à établir des relations solides et profitables avec des administrateurs de programmes, des AG, des organismes d'assurances, des sociétés de réassurance et des intermédiaires de réassurance pour créer des occasions d'affaires. Bon nombre de ces relations ont déjà été tissées avec notre équipe de direction et peuvent être exploitées pour créer de nouvelles affaires.

Concurrence

Notre Société est un fournisseur d'assurances spécialisées. Les marchés et les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités comptent de nombreux concurrents.

Les marchés de la branche du cautionnement sont relativement concentrés. En 2019, les cinq premières sociétés de cautionnement au Canada avaient une part de marché combinée

de 74 %. En 2019, notre Société était la quatrième en importance sur le marché canadien du cautionnement, avec une part du marché de 8,1 %.

Dans les segments de marché de notre branche des solutions de risques, la conjoncture est stable. Le nombre de concurrents est limité, peu d'entre eux possédant une part de marché importante.

Les produits souscrits par notre branche de l'assurance d'entreprise font l'objet d'une concurrence féroce. Nous continuons d'accroître notre pénétration sur ces marchés en nous concentrant sur nos relations avec les courtiers et en veillant à demeurer en phase avec les améliorations permanentes qui sont apportées aux gammes de produits dans le secteur de l'assurance d'entreprise.

Nous participons surtout au marché de l'assurance complémentaire et excédentaire aux États-Unis, qui a généré 55 milliards de dollars américains en primes en 2019. Le marché des activités de façade est en pleine évolution, comptant peu d'acteurs bien établis; cependant, nous avons observé un certain nombre de nouveaux arrivants sur le marché.

Gestion de placements

Nos objectifs de placement consistent à dégager un rendement total intéressant après impôts sur nos actifs investis, pour protéger et augmenter le capital de souscription réglementé à long terme et pour conserver des liquidités suffisantes aux fins des activités d'assurances spécialisées. Nous prenons toutes les décisions de placement dans l'intention de fournir un revenu de placement stable sans nous exposer à un risque de placement indu.

En 2018, nous avons internalisé notre fonction de gestion des placements et d'expertise-conseil, ce qui a permis au Groupe Trisura d'adopter une stratégie centralisée en matière de placement pour tous les portefeuilles des filiales.

Employés

En date du 31 décembre 2020, notre Société comptait 189 employés.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque de notre Société sont examinés à la rubrique 7 – Gestion des risques, du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, de même qu'à la note 15 – Gestion des risques, des états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

Description des titres

Le capital autorisé du Groupe Trisura se compose de ce qui suit :

- a) Un nombre illimité d'actions ordinaires;
- b) Un nombre illimité d'actions sans droit de vote;
- c) Un nombre illimité d'actions privilégiées (pouvant être émises en séries).

Au 31 décembre 2020, 10 268 869 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Le Groupe Trisura n'a émis aucune action sans droit de vote. Le 31 décembre 2019, le Groupe Trisura a procédé au rachat à leur valeur nominale de toutes les actions privilégiées de série 1 en circulation. Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « TSU ».

Les modalités rattachées à chacune des catégories de titres autorisés du Groupe Trisura ou qui ont une incidence sur celles-ci sont énoncées à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Dividendes et politique en matière de dividendes

Le conseil peut déclarer des dividendes, à son gré, mais il ne prévoit pas verser de dividendes sur les actions ordinaires dans un avenir rapproché.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 1 avaient le droit de recevoir des dividendes fixes cumulatifs qui sont payables trimestriellement le dernier jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année. Des renseignements supplémentaires sur les taux de paiement des dividendes et le moment auquel ils sont versés sont fournis à l'Annexe A de la présente notice annuelle. Durant la période allant de la date d'émission des actions privilégiées de série 1 au 31 décembre 2017, notre Société a déclaré et versé un dividende de 0,13 \$ par action privilégiée de série 1. Durant la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, notre Société a déclaré et versé quatre dividendes trimestriels, chacun d'un montant de 0,375 \$ par action privilégiée de série 1. Durant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, notre Société a déclaré et versé quatre dividendes trimestriels, chacun d'un montant de 0,375 \$ par action privilégiée de série 1. Le 31 décembre 2019, le Groupe Trisura a procédé au rachat à leur valeur nominale de toutes les actions privilégiées de série 1 en circulation.

Marché pour la négociation des titres

Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires sont inscrites et affichées aux fins de négociation à la TSX sous le symbole « TSU ». Le tableau qui suit présente les volumes d'opérations mensuels conclues à l'égard des actions ordinaires en 2020, d'après l'information fournie par la TSX.

Actions ordinaires - TSU	Prix par action ordinaire^{a)}		Volume d'opérations (N^bre)
	Plafond (\$)	Plancher (\$)	
2020			
Janvier	45,01	39,26	225 302
Février	54,50	43,11	663 417
Mars.....	52,42	34,00	1 044 654
Avril.....	41,98	35,72	254 851
Mai.....	52,99	39,39	442 165
Juin	61,68	50,10	318 978
Juillet	83,32	61,99	460 016

Actions ordinaires - TSU	Prix par action ordinaire^{a)}		Volume d'opérations (N^{bre})
	Plafond (\$)	Plancher (\$)	
Août	93,70	78,66	463 528
Septembre	96,77	76,44	391 062
Octobre	93,81	83,60	407 085
Novembre	95,85	79,82	805 977
Décembre	90,26	79,57	723 751

Note :

a) Le cours plafond et le cours plancher représentent le cours le plus haut et le cours le plus bas auxquels un ordre visant un lot régulier a été exécuté lors d'une séance de négociation durant le mois.

Administrateurs et membres de la direction

Administrateurs du Groupe Trisura

Les administrateurs du Groupe Trisura sont élus par les actionnaires à chaque assemblée annuelle des actionnaires du Groupe Trisura, et tous les administrateurs demeurent en fonction jusqu'à la levée de l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que leurs remplaçants respectifs soient élus ou nommés et ceux-ci seront admissibles à une réélection ou au renouvellement de leur mandat. À la date de la présente notice annuelle, le conseil se composait des six administrateurs dont les noms sont indiqués ci-après.

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les administrateurs du Groupe Trisura.

Nom et municipalité de résidence	Principales fonctions	Administrateur depuis
DAVID CLARE <i>Toronto (Ontario) Canada</i>	Président et chef de la direction du Groupe Trisura	2018
PAUL GALLAGHER ^{a)b)c)} <i>Toronto (Ontario) Canada</i>	Vice-président, Investissements de Carfin Inc.	2017
BARTON HEDGES ^{a)c)} <i>Stuart, Floride, États-Unis</i>	Ancien administrateur et chef de la direction de Greenlight Capital Re, Ltd.	2017
GREG MORRISON <i>Paroisse de Smith's, Bermudes</i>	Ancien président et chef de la direction du Groupe Trisura	2017
GEORGE MYHAL ^{b)} <i>Toronto (Ontario) Canada</i>	Président et chef de la direction de Windermere Investment Corporation	2018
ROBERT TAYLOR ^{a)b)c)} <i>Oakville (Ontario) Canada</i>	Ancien président du conseil et administrateur de Trisura Garantie	2018

Notes :

- a) Membre du comité d'audit du conseil (le « **comité d'audit** »).
- b) Membre du comité de la gouvernance et de la rémunération du conseil.
- c) Membre du comité de gestion du risque du conseil.

Au cours des cinq dernières années, les administrateurs ont exercé les fonctions principales qui sont indiquées en regard de leur nom, sauf pour ce qui est mentionné ci-après :

- Avant d'être nommé président et chef de la direction du Groupe Trisura en 2018, M. Clare occupait le poste de vice-président principal et chef des placements du Groupe Trisura. Auparavant, il a été vice-président de PVI.
- Avant d'être nommé vice-président, Investissements, de Carfin Inc. en 2016, M. Gallagher occupait le poste de chef des finances de Wittington Investments, qui détient en propriété un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées, y compris George Weston Limitée, l'un des principaux groupes de transformation des aliments et de distribution alimentaire en Amérique du Nord, et Selfridges Group Limited, une société internationale de vente au détail d'articles de mode.
- M. Morrison exerçait auparavant les fonctions de président et chef de la direction du Groupe Trisura de janvier 2017 à octobre 2018. Auparavant, il a été président du conseil d'administration de Trisura International depuis 2012.
- Avant d'être nommé président et chef de la direction de Windermere Investment Corporation en 2018, M. Myhal a été président et chef de la direction de PVI.

Membres de la haute direction de notre Société

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les membres de la haute direction de notre Société.

Nom et municipalité de résidence	Poste occupé au sein de notre Société	Occupation principale
DAVID CLARE <i>Toronto (Ontario) Canada</i>	Président et chef de la direction du Groupe Trisura	<i>Président et chef de la direction</i> Groupe Trisura
DAVID SCOTLAND <i>Toronto (Ontario) Canada</i>	Chef des finances du Groupe Trisura et chef des finances de Trisura Garantie	<i>Chef des finances</i> Groupe Trisura
JIMMY DOYLE <i>Malahide, Dublin, Irlande</i>	Chef de la gestion du risque du Groupe Trisura et président et chef de la direction de Trisura International	<i>Chef de la gestion du risque</i> Groupe Trisura
CHRIS SEKINE <i>Burlington (Ontario) Canada</i>	Président et chef de la direction de Trisura Garantie	<i>Président et chef de la direction</i> Trisura Garantie
MICHAEL BEASLEY <i>Oklahoma City, Oklahoma, États-Unis</i>	Président et chef de la direction de Trisura Specialty	<i>Président et chef de la direction</i> Trisura Specialty
EILEEN SWEENEY <i>Wake Forest, Caroline du Nord, États-Unis</i>	Vice-présidente directrice et chef des finances de Trisura Specialty	<i>Vice-présidente directrice et chef des finances</i> Trisura Specialty

Au cours des cinq dernières années, les membres de la haute direction ont exercé les fonctions principales qui sont indiquées en regard de leur nom, sauf pour ce qui est mentionné ci-après :

- Avant d'être nommé président et chef de la direction du Groupe Trisura en 2018, M. Clare occupait le poste de vice-président principal et chef des placements du Groupe Trisura. Auparavant, il a été vice-président de PVI.
- Avant d'être nommé chef des finances du Groupe Trisura, M. Scotland a occupé le poste de chef des finances de Trisura Garantie. Auparavant, il en a été le vice-président des finances et contrôleur.
- Avant d'être nommé président et chef de la direction de Trisura Specialty, M. Beasley a occupé les fonctions de consultant du Groupe Trisura. Auparavant, il a été consultant auprès de la Great Curve Merchant Bank, vice-président du conseil d'administration et président de la Red Rock Insurance Company, et chef de l'exploitation et des souscriptions de la Western Underwriters Insurance Company.
- Avant d'être nommée vice-présidente directrice et chef des finances de Trisura Specialty, M^{me} Sweeney a agi à titre de consultante auprès du Groupe Trisura. Auparavant, elle a occupé le poste d'associée au sein de Great Curve Insurance Partners de 2015 à 2016.
- M. Sekine a été nommé président et chef de la direction de Trisura Garantie le 15 avril 2019. Auparavant, M. Sekine occupait le poste de vice-président principal, Cautionnement de Trisura Garantie.
- M. Doyle a été nommé chef de la gestion du risque du Groupe Trisura le 15 août 2017. M. Doyle a également occupé le poste de chef des finances du Groupe Trisura du 15 août 2017 au 8 août 2019. Il occupait le poste de président et chef de la direction de Trisura International depuis 2008.

Propriété de titres

Au 31 décembre 2020, les administrateurs et les membres de la haute direction de notre Société, en tant que groupe, détenait la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de 319 776 actions ordinaires, représentant environ 3,1 % des actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçait un contrôle ou une emprise sur un tel nombre d'actions.

Interdictions d'opérations visant une personne morale et faillites

Sauf tel qu'il est mentionné ci-dessous, aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction actuels de notre Société et, à notre connaissance, aucun actionnaire qui devrait détenir un nombre suffisant de titres pour avoir une incidence importante sur le contrôle de notre Société, ne s'est vu imposer une amende ou sanction par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu un règlement à l'amiable avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, a) administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une

société qui a fait l'objet d'une ordonnance pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; b) a fait l'objet d'une ordonnance qui été délivrée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction actuel ou le candidat au poste d'administrateur a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui découlait d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions; c) administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers ou s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite afin de détenir ses actifs; ou d) a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat avec eux, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens. Aux fins du présent paragraphe, « ordonnance » désigne une ordonnance de cessation des opérations, une ordonnance similaire ou une ordonnance qui empêchait la société en question d'obtenir certaines dispenses aux termes de la législation en valeurs mobilières en vigueur, dans chaque cas, pendant une période de plus de 30 jours consécutifs.

M. Beasley a occupé les fonctions de président et chef de l'exploitation de la Red Rock Insurance Company (« **Red Rock** ») de mai 2013 à août 2014. Le 21 août 2014, le commissaire d'assurance de l'Oklahoma (le « **séquestre** ») a été nommé liquidateur des biens de Red Rock. Le séquestre a porté des accusations de négligence et de manquement au devoir de fiduciaire contre les anciens dirigeants et administrateurs de Red Rock, dont M. Beasley. Il a établi ultérieurement que M. Beasley n'était pas responsable des difficultés financières de Red Rock, et le Département de l'Assurance de l'Oklahoma a exprimé l'avis que l'emploi occupé par M. Beasley dans le secteur de l'assurance (y compris le fait d'exercer les fonctions de dirigeant ou d'administrateur) ne devait pas être compromis par ses agissements dans le cadre de son poste à Red Rock.

Renseignements sur le comité d'audit

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit se compose de trois administrateurs, qui sont tous des administrateurs indépendants et des personnes ayant des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur les comités d'audit*. À la date de la présente notice annuelle, le comité d'audit se composait de MM. Gallagher (président du conseil), Hedges et Taylor. Chacun des membres du comité d'audit possède une bonne compréhension des principes comptables utilisés pour la préparation des états financiers et une expérience variée quant à l'application générale de ces principes comptables, ainsi qu'une bonne compréhension des contrôles internes et des procédures nécessaires à la présentation de l'information financière. De plus amples renseignements sur la formation et l'expérience pertinente des membres du comité d'audit sont fournis ci-après.

M. Gallagher est vice-président, Investissements de Carfin Inc., un véhicule d'investissements ayant des participations dans des sociétés ouvertes et fermées établies au Canada et aux États-Unis, depuis 2016. Auparavant, il occupait le poste de chef des finances de Wittington Investments, Limited, qui détient en propriété un certain nombre de sociétés

ouvertes et fermées, y compris George Weston Limitée, l'un des principaux groupes de transformation des aliments et de distribution alimentaire en Amérique du Nord, et Selfridges Group Limited, une société internationale de vente au détail d'articles de mode, de 2007 à 2015. Avant d'entrer au service de Wittington Investments, Limited, M. Gallagher a occupé des postes de direction auprès d'Avana Group, de Fairwater Capital, d'Oxford Developments et de PriceWaterhouseCoopers. M. Gallagher est un ancien membre du conseil de l'Université Guelph et de Sinai Health Systems, et il a été président du conseil de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto. Auparavant, il a siégé au conseil du Caledon Institute of Social Policy, de la Rostland Corporation, de Ryerson Oil and Gas et de Northern Geophysical of America. M. Gallagher a reçu le titre décerné par l'Institut des administrateurs de sociétés, est comptable agréé et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Lakehead.

M. Hedges a occupé le poste d'administrateur et de chef de la direction de Greenlight Capital Re, Ltd., un réassureur IARD spécialisé, d'août 2011 à mars 2017. Il a également agi à titre d'administrateur de Greenlight Reinsurance Ireland de 2011 à mars 2017. Auparavant, M. Hedges a occupé le poste de président et chef des souscriptions auprès de Greenlight Reinsurance Ltd. de janvier 2006 à août 2011. M. Hedges compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance/réassurance IARD. Avant d'entrer au service de Greenlight Reinsurance Ltd., M. Hedges a été président et chef de l'exploitation de Platinum Underwriters Bermuda, Ltd., une entreprise de réassurance IARD et de risque délimité, de juillet 2002 à décembre 2005, où il était responsable du démarrage initial de l'entreprise et de la gestion de ses activités quotidiennes. Par le passé, il a également occupé le poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation de Scandinavian Re, établie aux Bermudes, une ancienne société d'assurances et de réassurance, et de consultant actuariel auprès de Tillinghast-Towers Perrin, une société de conseils de gestion et de solutions logicielles axée sur les services dans les secteurs des finances et de l'assurance. M. Hedges a obtenu un baccalauréat en mathématiques, avec spécialisation en informatique, de l'Université d'État de Towson en 1987 et il est actuaire titulaire de la Casualty Actuarial Society.

M. Taylor a exercé les fonctions de président du conseil et administrateur de Trisura Garantie de 2013 à 2017. Cofondateur de Trisura Garantie, il a été le chef de la direction de la société depuis sa création, en 2006, jusqu'en 2012. De 2002 à 2005, il a agi comme conseiller en gestion auprès de la Compagnie d'Assurance London Garantie, un assureur spécialisé en assurance-responsabilité, pour aider à la conversion des activités par suite de sa vente à The St. Paul Companies. Auparavant, M. Taylor occupait le poste de président et chef de la direction de la Compagnie d'Assurance London Garantie. Il a assuré diverses fonctions d'intendance pour le diocèse anglican de Niagara, notamment en tant que membre de son conseil consultatif des finances et du comité chargé du budget, de même que président du conseil de son comité d'assurance. M. Taylor a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster en 1976 et un baccalauréat en sciences appliquées en génie chimique de l'Université de Waterloo en 1970.

Responsabilités du comité d'audit

Le comité d'audit est chargé de ce qui suit : (i) surveiller nos systèmes et nos procédures d'information financière ainsi que les contrôles internes connexes, et le rendement des auditeurs de notre Société; (ii) examiner certains documents d'information émis à l'intention du public, avant leur approbation par la totalité des membres du conseil et leur diffusion auprès du public, notamment nos états financiers et nos rapports de gestion trimestriels et annuels; (iii) recommander un auditeur aux fins de la nomination de l'auditeur externe, et approuver l'exécution par l'auditeur externe de tout mandat autre que d'audit; (iv) contrôler l'exposition au

risque financier et non financier ainsi que les étapes suivies pour surveiller et contrôler ces expositions au risque; et (v) examiner annuellement les lignes directrices qui s'appliquent aux activités de trésorerie et de gestion du risque de notre Société et superviser l'ensemble des activités de gestion du risque de notre Société. Le comité d'audit se réunit régulièrement dans le cadre de rencontres privées avec les auditeurs de notre Société, en l'absence de la direction, pour examiner certains points appropriés et en discuter. La charte du comité d'audit, dans sa forme approuvée par le conseil le 6 mai 2020, figure en annexe B de la présente notice annuelle.

Auditeur externe et honoraires et services liés à l'audit

L'auditeur externe de notre Société est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« **Deloitte** »). Le tableau qui suit présente de l'information sur le total des honoraires facturés à notre Société pour des services professionnels fournis par Deloitte en 2020 et en 2019, ce qui comprend les honoraires d'audit et les honoraires pour services liés au placement réalisé en mai 2020 :

<i>Exercices clos les 31 décembre</i> (en milliers de dollars)	2020	2019
Honoraires d'audit.....	704 \$	615 \$
Honoraires pour services liés à l'audit.....	114 \$	107 \$
Honoraires pour services fiscaux	—	—
Autres honoraires.....	—	—

Honoraires d'audit

Les honoraires d'audit comprennent les honoraires facturés pour des services qui seraient normalement fournis par l'auditeur externe dans le cadre de missions ou de dépôts effectués en vertu de la loi ou des règlements, y compris les honoraires pour les services devant être fournis dans le cadre d'un audit ou d'un examen réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues. Cette catégorie comprend également les honoraires liés aux services qu'en règle générale, seul l'auditeur externe peut raisonnablement fournir, notamment les audits légaux, les services d'attestation, les consentements et l'aide fournie dans le cadre de l'examen de certains documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières.

Honoraires pour services liés à l'audit

Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires facturés pour la certification et les services connexes qui sont fournis par l'auditeur externe et qui ne font pas partie des honoraires d'audit. Cette catégorie comprend les services de vérification diligente associés à notre appel public à l'épargne, comme la rédaction de lettres de confort et d'autres services liés à la traduction.

Honoraires pour services fiscaux

Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires facturés pour des services en matière de conformité fiscale et des services de conseils fiscaux et de planification.

Autres honoraires

Les autres honoraires comprennent les honoraires versés à l'auditeur, qui ne figurent pas dans une autre catégorie.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit a adopté une politique d'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit (la « **politique relative à l'audit** »), qui régit la prestation des services par son auditeur externe, qui est actuellement Deloitte. La politique relative à l'audit exige que le comité d'audit approuve au préalable tous les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et les autres services non liés à l'audit. Elle prévoit également un certain nombre de services que l'auditeur externe du Groupe Trisura ne peut pas fournir, notamment les services que la loi interdit à l'auditeur externe de fournir.

Aux termes de la politique relative à l'audit, tous les services autorisés devant être fournis par l'auditeur externe doivent être approuvés au préalable par le comité d'audit ou par un membre désigné de celui-ci. Un membre désigné qui accorde une approbation préalable doit en faire part au comité d'audit à la réunion suivante de celui-ci.

Toujours aux termes de la politique relative à l'audit, le comité d'audit a établi un seuil d'honoraires pour les services préapprouvés, selon lequel le total des honoraires versés à l'auditeur externe pour des services préapprouvés ne doit pas être supérieur à 25 % du montant prévu des honoraires d'audit liés à notre Société pour l'exercice précédent. Chaque trimestre, l'auditeur externe présente au comité d'audit un rapport sur les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et les services non liés à l'audit qui ont été fournis durant le trimestre écoulé, ainsi qu'un relevé des honoraires facturés, aux fins de ratification par le comité d'audit.

Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

Aucun autre administrateur ou membre de la haute direction ni aucune personne ayant des liens avec un administrateur ou un membre de la haute direction ou faisant partie de son groupe ou, à la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction du Groupe Trisura, après enquête raisonnable, aucune personne du Groupe Trisura qui détient en propriété véritable, directement ou indirectement, des titres avec droit de vote du Groupe Trisura conférant plus de 10 % des droits de vote rattachés à toute catégorie de titres avec droit de vote du Groupe Trisura en circulation au 31 décembre 2020, ni aucune personne ayant des liens avec cette personne ou faisant partie de son groupe, n'avait d'intérêt important, directement ou indirectement, dans toute opération importante pour le Groupe Trisura au cours des trois dernières années.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Société de fiducie AST (Canada) à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario, au Canada.

Intérêts des experts

L'auditeur de notre Société est Deloitte, qui a informé le Groupe Trisura qu'il est indépendant conformément au code de déontologie des comptables agréés professionnels de l'Ontario.

Contrats importants

Sauf comme il est indiqué ci-après, la Société n'a conclu aucun contrat important pour l'entreprise, autres que les contrats conclus dans le cours normal de ses activités, au cours du dernier exercice clos, ou avant, qui sont toujours en vigueur.

La Société a conclu une convention de crédit modifiée datée du 1^{er} avril 2020 auprès d'une importante institution financière à titre de prêteur afin d'augmenter la capacité d'emprunt de sa facilité de crédit et de la faire passer de 35 millions de dollars à 50 millions de dollars.

Renseignements complémentaires

Le 11 mars 2021, DBRS Limited a attribué une note de BBB à Trisura Group Ltd., et une note solidité financière de A (bas) à la Compagnie d'assurance Trisura Garantie et à Trisura Specialty Insurance Company. Toutes les tendances sont stables.

Des informations financières supplémentaires sont fournies dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020. D'autres renseignements, y compris des renseignements concernant la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis et les principaux porteurs des actions ordinaires et des titres autorisés du Groupe Trisura aux fins d'émission aux termes des régimes de rémunération en titres de capitaux propres, sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction du Groupe Trisura datée du 14 avril 2020 et relative à l'assemblée annuelle des actionnaires du Groupe Trisura qui s'est tenue le 17 juin 2020. Un exemplaire de ces documents peut également être obtenu en en faisant la demande au secrétaire du Groupe Trisura ou peut être consulté sur SEDAR, au www.sedar.com. Des renseignements supplémentaires sur le Groupe Trisura figurent aussi sur SEDAR, au www.sedar.com.

Annexe A

Sommaire des modalités rattachées aux titres autorisés du Groupe Trisura

Actions ordinaires

Chaque porteur d'actions ordinaires a le droit de recevoir un avis de convocation et d'être présent à toutes les assemblées des actionnaires du Groupe Trisura et a le droit à un vote pour chaque action ordinaire détenue à toutes les assemblées du Groupe Trisura, à l'exception des assemblées durant lesquelles les seuls titulaires d'une autre catégorie ou série d'actions du Groupe Trisura sont appelés à voter séparément. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil en déclare, de participer à égalité de rang avec les porteurs d'actions sans droit de vote, sous réserve de la priorité accordée aux porteurs d'actions privilégiées et de toutes autres actions ayant priorité de rang sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote relativement au paiement des dividendes. Les dividendes en actions, s'il y a lieu, seront déclarés simultanément et versés au même moment au moyen d'un nombre égal d'actions additionnelles de la même catégorie et de la même série de sorte que les dividendes en actions seront versés en actions ordinaires aux porteurs d'actions ordinaires et en actions sans droit de vote aux porteurs d'actions sans droit de vote. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées et de toutes autres actions ayant priorité de rang sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote quant à la priorité du partage de l'actif en cas de liquidation, de dissolution ou de toute autre distribution de nos actifs aux fins de la liquidation de nos affaires, les porteurs d'actions ordinaires et les porteurs d'actions sans droit de vote auront égalité de rang les uns avec les autres et auront le droit de recevoir le reliquat des biens du Groupe Trisura qui reviennent aux actionnaires sous forme de montants égaux par action, sans priorité d'une action par rapport à une autre.

Si les actions ordinaires ou les actions sans droit de vote sont subdivisées, regroupées, reclassées ou autrement modifiées, les ajustements qui s'imposent seront apportés au même moment aux droits se rattachant aux actions de l'autre catégorie afin de veiller à la préservation des droits de chaque catégorie par rapport à ceux de l'autre.

Système d'inscription en compte

Les actions ordinaires peuvent être représentées sous forme d'un ou de plusieurs certificats d'actions entièrement nominatifs détenus par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** ») ou la Depository Trust Company (la « **DTC** »), ou pour le compte de celles-ci, selon le cas, à titre de dépositaire des certificats pour les adhérents de la CDS ou de la DTC inscrits au nom de la CDS, de la DTC ou de leur prête-nom, et l'inscription de la propriété et des transferts des actions ordinaires est effectuée uniquement au moyen du système d'inscription en compte géré par la CDS ou la DTC, selon le cas.

Actions sans droit de vote

Les porteurs d'actions sans droit de vote ont le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires du Groupe Trisura, mais ils n'ont pas le droit de voter à ces assemblées, à moins d'indication contraire de la loi. Les porteurs d'actions sans droit de vote ont le droit de recevoir des dividendes, si le conseil en déclare, en participant à égalité de rang avec les porteurs d'actions ordinaires, sous réserve de la priorité accordée aux porteurs d'actions privilégiées et de toutes autres actions ayant priorité de rang sur les actions ordinaires

et les actions sans droit de vote relativement au paiement des dividendes. Les dividendes en actions, s'il y a lieu, sont déclarés simultanément et versés au même moment au moyen d'un nombre égal d'actions additionnelles de la même catégorie et de la même série de sorte que les dividendes en actions sont versés en actions sans droit de vote aux porteurs d'actions sans droit de vote et en actions ordinaires aux porteurs d'actions ordinaires.

Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées ou de toutes autres actions ayant priorité de rang sur les actions sans droit de vote et les actions ordinaires quant à la priorité du partage de l'actif en cas de liquidation, de dissolution ou de toute autre distribution de nos actifs aux fins de la liquidation de nos affaires, les porteurs d'actions ordinaires et les porteurs d'actions sans droit de vote auront égalité de rang les uns avec les autres et auront le droit de recevoir le reliquat des biens du Groupe Trisura qui reviennent aux actionnaires sous forme de montants égaux par action, sans priorité d'une action par rapport à une autre. Si les actions sans droit de vote ou les actions ordinaires sont subdivisées, regroupées, reclassées ou autrement modifiées, les ajustements qui s'imposent seront apportés au même moment aux droits se rattachant aux actions de l'autre catégorie afin de veiller à la préservation des droits de chaque catégorie par rapport à ceux de l'autre. Dans certains cas, si une offre publique d'achat est faite et vise uniquement les actions ordinaires, un porteur d'actions sans droit de vote peut, à son gré, et aux fins de déposer ces actions en réponse à l'offre publique d'achat, convertir une partie ou la totalité des actions sans droit de vote qu'il détient à ce moment en actions ordinaires, à raison de une pour une, pendant une période déterminée. Notre Société est tenue de remettre un avis de la survenance d'un événement donnant le droit aux porteurs d'actions sans droit de vote d'exercer ce droit de conversion dès qu'il est raisonnablement possible de le faire après le septième jour suivant la date à laquelle l'offre est faite ou réputée faite aux porteurs des actions ordinaires.

Actions privilégiées

Le texte qui suit est un résumé de certaines des dispositions rattachées aux actions privilégiées en tant que catégorie.

Priorité

Chaque série d'actions privilégiées aura égalité de rang avec les autres séries d'actions privilégiées à l'égard des dividendes et du rendement en capital. Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires, les actions sans droit de vote et les autres actions de rang inférieur à celui des actions privilégiées à l'égard de la priorité de paiement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou forcée, du Groupe Trisura ou de toute autre distribution de l'actif du Groupe Trisura entre nos actionnaires en vue de liquider nos affaires.

Droit des administrateurs d'émettre une ou plusieurs séries

Les actions privilégiées peuvent être émises à tout moment et de temps à autre en une ou plusieurs séries. Avant l'émission d'actions d'une série, le conseil fixe le nombre d'actions qui composeront la série, le cas échéant, et sous réserve des restrictions prévues aux règlements administratifs du Groupe Trisura ou à la LSAO établit la désignation et les droits, privilèges, restrictions et conditions qui seront rattachés aux actions privilégiées, selon le cas, de la série.

Droits de vote rattachés aux actions privilégiées

À moins d'indication dans les présentes ou d'exigences prévues par la loi ou d'indication expresse dans les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés de temps à autre à une série d'actions privilégiées, les porteurs de ces actions privilégiées en tant que catégorie n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation, ni d'assister ou de voter à une assemblée des actionnaires du Groupe Trisura.

Modification avec l'approbation des porteurs d'actions privilégiées

Les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées en tant que catégorie ne peuvent être complétés, modifiés ou retirés qu'avec l'approbation des porteurs de cette catégorie d'actions privilégiées donnée comme il est indiqué ci-après.

Approbation des porteurs d'actions privilégiées

L'approbation des porteurs d'une catégorie d'actions privilégiées quant à l'ajout, à la modification ou au retrait de quelque droit, privilège, restriction ou condition rattaché à cette catégorie d'actions privilégiées en tant que catégorie ou quant à quelque autre question nécessitant le consentement des porteurs de cette catégorie d'actions privilégiées peut être donnée de la manière prescrite par la loi, sous réserve d'une exigence minimale selon laquelle cette approbation doit être donnée par voie d'une résolution signée par tous les porteurs de cette catégorie d'actions privilégiées ou adoptée à la majorité d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs de cette catégorie d'actions privilégiées dûment convoquée à cette fin.

Les formalités à suivre quant à la remise de l'avis de convocation à une assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, au quorum nécessaire aux délibérations et à la tenue de cette assemblée sont celles qui sont de temps à autre prévues par la LSAO en vigueur au moment de l'assemblée et celles, le cas échéant, qui sont prescrites par les règlements administratifs ou les résolutions administratives du Groupe Trisura visant les assemblées des actionnaires. À chaque vote pris à une assemblée des porteurs d'une catégorie d'actions privilégiées en tant que catégorie, ou une assemblée conjointe des porteurs de deux ou de plusieurs séries d'une catégorie d'actions privilégiées, chaque porteur de la catégorie d'actions privilégiées habile à y voter a une voix pour chaque action privilégiée applicable qu'il détient.

Actions privilégiées de série 1

Le texte qui suit est un résumé de certaines des dispositions rattachées aux actions privilégiées de série 1 en tant que série.

Prix d'émission

Le prix d'émission des actions privilégiées de série 1 est de 25,00 \$ par action.

Dividendes privilégiés cumulatifs

Les porteurs des actions privilégiées de série 1 en circulation (les « **porteurs** ») auront le droit de recevoir (et le Groupe Trisura devra leur verser) les dividendes en espèces privilégiés cumulatifs que déclarera le conseil (les « **dividendes de série 1** »), lesquels seront payables trimestriellement, comme suit :

- a) Pour la période allant du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2022 (la « **période initiale à taux fixe** »), les dividendes de série 1 seront payables trimestriellement le dernier jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année (dans chaque cas, une « **date de versement d'un dividende** ») et seront calculés à un taux de 6,00 % par année. À chaque date de versement d'un dividende comprise dans la période initiale à taux fixe (sauf le 31 décembre 2017), le dividende de série 1 sera égal à 0,375 \$ par action.
- b) Pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, inclusivement, et pour chaque période de cinq ans par la suite (chacune étant une « **période subséquente à taux fixe** »), le montant annuel par action des dividendes à payer à l'égard des actions privilégiées de série 1 sera déterminé en multipliant par 25,00 \$ le taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada le 30^e jour précédant le premier jour de chaque période subséquente à taux fixe, majoré de 7,5 %, et les dividendes seront payables trimestriellement à chaque date de versement d'un dividende comprise dans une période subséquente à taux fixe.

Droits en cas de liquidation

En cas de liquidation ou de dissolution du Groupe Trisura, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution de ses actifs entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les porteurs auront le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de série 1, majorée de tous les dividendes de série 1 accumulés et impayés jusqu'à la date de paiement ou de distribution, exclusivement (déduction faite de tout montant d'impôt devant être déduit ou retenu par le Groupe Trisura), avant que tout montant ne soit payé ou que tout actif du Groupe Trisura ne soit distribué aux porteurs d'actions de rang inférieur aux parts privilégiées de série 1. Après que ces sommes auront été payées, les porteurs n'auront pas le droit de prendre part à quelque autre distribution que ce soit des actifs du Groupe Trisura.

Rachats au gré du Groupe Trisura

Le Groupe Trisura peut, à tout moment et de temps à autre, sous réserve du respect de la législation applicable, racheter à son gré, sans obtenir le consentement des porteurs mais en leur remettant un préavis, la totalité ou une partie des actions privilégiées de série 1 en circulation à ce moment en versant un paiement en espèces de 25,00 \$ par action privilégiée de série 1 ainsi rachetée, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de paiement ou de distribution, exclusivement (déduction faite de tout montant d'impôt devant être déduit ou retenu par le Groupe Trisura).

Le 31 décembre 2019, le Groupe Trisura a procédé au rachat à leur valeur nominale de toutes les actions privilégiées de série 1 en circulation.

Annexe B

Charte du comité d'audit

Un comité du conseil d'administration (le « **conseil** ») de Trisura Group Ltd. (la « **Société** ») devant porter le nom de comité d'audit (le « **comité** ») aura le mandat suivant :

1. Membre et président

Après chaque assemblée annuelle des actionnaires, le conseil nommera parmi ses membres trois administrateurs ou plus (individuellement, un « **membre** » et collectivement, les « **membres** ») pour siéger au comité jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que le membre cesse d'être un administrateur ou démissionne ou soit remplacé, selon le premier de ces événements à survenir.

Les membres seront choisis par le conseil sur la recommandation du comité de gouvernance et de la rémunération de la Société (le « **comité de gouvernance et de la rémunération** »). Tout membre peut être destitué de son poste ou remplacé à l'occasion par le conseil. Tous les membres seront des administrateurs indépendants. De plus, chaque membre aura des connaissances financières et au moins un membre agira comme expert financier du comité d'audit. Les membres ne peuvent pas siéger à plus de trois autres comités d'audit de sociétés ouvertes, sauf avec l'approbation préalable du conseil.

Le conseil nommera un membre à titre de président du comité (le « **président** »). Si le président est absent d'une réunion, les membres choisiront un président suppléant parmi les membres présents à la réunion.

2. Sous-comités

Le comité peut former des sous-comités pour toute fin quelconque, et il peut déléguer à ces sous-comités les pouvoirs et les autorités du comité qu'il juge nécessaires.

3. Responsabilités

Le comité doit :

Auditeur

- a) surveiller le travail de l'auditeur externe de la Société (l'« **auditeur** »), qui a pour mission de préparer ou d'émettre un rapport de l'auditeur ou d'effectuer d'autres services d'audit, de révision ou d'attestation pour la Société;
- b) demander à l'auditeur de présenter des comptes rendus directement au comité;
- c) passer en revue et évaluer l'indépendance, l'expérience, la qualification et le rendement de l'auditeur (y compris le rendement de l'associé responsable de la mission d'audit) et décider si l'auditeur devrait être nommé ou son mandat devrait être renouvelé et proposer la candidature de l'auditeur en vue de sa nomination ou du renouvellement de son mandat par les actionnaires;

- d) mettre fin au service de l'auditeur, lorsque cela est approprié;
- e) lorsqu'un changement d'auditeur est proposé, passer en revue toutes les questions concernant le changement, y compris les renseignements devant être inclus dans l'avis de changement de l'auditeur qui est exigé, et effectuer la mise en œuvre ordonnée de ce changement;
- f) passer en revue le mandat de l'auditeur ainsi que le caractère approprié et raisonnable des honoraires d'audit projetés;
- g) au moins une fois par année, obtenir et passer en revue un rapport préparé par l'auditeur décrivant :
 - (i) les procédures de contrôle interne de la qualité de l'auditeur;
 - (ii) toutes les questions importantes soulevées par le plus récent examen de contrôle interne de la qualité, ou contrôle par les pairs, à l'égard de l'auditeur, ou tout examen effectué par un organisme de surveillance indépendant comme le Conseil canadien sur la reddition des comptes ou le Public Company Accounting Oversight Board, ou par des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq années précédentes à l'égard d'un ou plusieurs des audits indépendants effectués par l'auditeur, et les mesures prises pour donner suite à toute question soulevée dans le cadre d'un tel examen;
- h) au moins une fois par année, confirmer que l'auditeur a déposé une déclaration officielle par écrit décrivant tous ses liens avec la Société; aborder avec l'auditeur tout lien ou service non divulgué qui pourrait nuire à son objectivité et indépendance; obtenir une confirmation écrite de la part de l'auditeur qu'il est objectif au sens où l'entendent les règles de conduite professionnelle ou le code de déontologie adopté par l'institut ou l'ordre provincial de comptables agréés dont il fait partie et qu'il est un expert-comptable indépendant au sens des normes d'indépendance de l'Institut canadien des Comptables Agréés; et confirmer qu'il s'est conformé aux lois applicables en ce qui concerne la rotation de certains membres de l'équipe de mission de l'audit;
- i) assurer la rotation régulière des membres de l'équipe de mission de l'audit comme l'exige la loi et examiner périodiquement s'il ne devrait pas y avoir également une rotation régulière de l'auditeur;
- j) rencontrer en privé l'auditeur aussi souvent que le comité le considère approprié pour s'acquitter de ses obligations, c'est-à-dire au moins une fois par année, pour discuter de toute question concernant le comité ou l'auditeur, notamment :
 - (i) la planification de l'audit et la dotation en personnel à cette fin;
 - (ii) toutes les communications importantes écrites entre l'auditeur et la direction;
 - (iii) établir si l'auditeur est satisfait ou non de la qualité et de l'efficacité des procédures et des systèmes d'information financière;

- (iv) dans quelle mesure l'auditeur est satisfait de la nature et de la portée de son examen;
 - (v) établir si l'auditeur a obtenu ou non l'entière coopération de la direction de la Société;
 - (vi) l'avis de l'auditeur quant à la compétence et au rendement du chef des finances et des autres membres clés de l'équipe des finances de la Société;
 - (vii) les éléments devant être communiqués au comité conformément aux normes d'audit généralement reconnues;
 - (viii) toutes les politiques et les pratiques comptables cruciales devant être utilisées par la Société;
 - (ix) toutes les autres méthodes permettant de traiter l'information financière en respectant les Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** ») qui ont été examinées avec la direction, les conséquences de l'utilisation de ces autres méthodes de traitement et de communication de l'information, et la méthode de traitement préférée par l'auditeur;
 - (x) toutes les difficultés survenues au cours des travaux d'audit, toutes les restrictions imposées quant à la portée des activités ou à l'accès aux renseignements demandés, tous les différends importants avec la direction et la réaction de la direction;
 - (xi) tout acte illégal qui pourrait s'être produit et dont la découverte doit être communiquée au comité conformément aux paragraphes 240.41 et 240.42 et aux paragraphes 250.22 à 250.24 des Normes canadiennes d'audit;
- k) passer en revue et approuver chaque année la politique d'approbation préalable de services d'audit et autres que d'audit (la « **politique d'approbation préalable** »), qui établit les paramètres selon lesquels l'auditeur peut fournir certains services d'audit et autres que d'audit à la Société permis par la loi, et le processus que suit le comité d'audit pour procéder à l'approbation préalable de ces services. Lors de chaque réunion trimestrielle du comité, ce dernier ratifiera tous les services d'audit et autres que d'audit fournis par l'auditeur à la Société pour le trimestre considéré;
- l) résoudre tout différend entre la direction et l'auditeur concernant l'information financière;
- m) établir des politiques claires relativement à l'embauche des associés et des employés de l'auditeur externe ainsi que de ses anciens associés et employés;

Information financière

- n) avant la présentation publique de l'information, passer en revue et, lorsque cela est approprié, faire des recommandations quant aux documents suivants aux fins d'approbation par le conseil :
 - (i) les états financiers annuels audités, de concert avec le rapport de l'auditeur externe;
 - (ii) les états financiers intermédiaires;
 - (iii) les rapports de gestion annuels et intermédiaires;
 - (iv) les rapprochements concernant les états financiers annuels ou intermédiaires;
 - (v) toutes les autres informations financières auditées ou non auditées figurant dans des documents publics, y compris, sans restrictions, tout prospectus ou autre document d'offre ou public et les états financiers exigés par les autorités réglementaires;
- o) passer en revue les communiqués de presse concernant les résultats et les autres communiqués de presse contenant des informations financières et en discuter avec la direction avant leur diffusion (afin d'assurer l'uniformité de l'information présentée dans les états financiers), ainsi que les indications en matière d'informations financières et de résultats fournis aux analystes, y compris l'utilisation de renseignements pro forma ou rajustés non définis par les IFRS dans ces communiqués de presse et informations financières. Cette révision peut comprendre un exposé général des types de renseignements devant être présentés ou des types de présentations devant être faites;
- p) passer en revue les conséquences des mesures réglementaires et comptables ainsi que les activités de financement par emprunt ou les actifs des filiales non consolidées de la Société dont la présentation dans les états financiers de la Société n'est pas exigée en vertu des IFRS (communément appelées le « financement hors bilan »);
- q) passer en revue les informations communiquées au comité par le chef de la direction et le chef des finances de la Société pendant leur démarche d'attestation dans le cadre des dépôts effectués en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables quant à toute déficience et faiblesse importante dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir des conséquences défavorables sur la capacité de la Société d'inscrire, de traiter, de résumer et de déclarer l'information financière, ainsi que toute fraude impliquant la direction ou d'autres employés;
- r) passer en revue l'efficacité des pratiques et des politiques de la direction concernant la communication de l'information financière, toute modification proposée aux principales méthodes comptables, la nomination et le

remplacement de la direction responsable de l'information financière et de l'audit interne;

- s) passer en revue le caractère adéquat des contrôles internes qui ont été adoptés par la Société pour protéger l'actif contre des pertes et l'utilisation non autorisée, et pour vérifier l'exactitude des registres financiers et de toute mesure particulière de l'audit adoptée en réponse aux déficiences importantes des contrôles internes;

Audit interne, contrôles et procédures, et autres

- t) rencontrer en privé la personne responsable de la fonction d'audit interne (l'« **auditeur interne** ») de la Société aussi souvent que le comité le considère approprié pour s'acquitter de ses obligations, c'est-à-dire au moins une fois par année, pour discuter de toute question donnant lieu à des préoccupations;
- u) exiger que l'auditeur interne se rapporte directement au comité;
- v) passer en revue le mandat, le budget, les activités planifiées, les effectifs et la structure organisationnelle de la fonction d'audit interne (laquelle peut être confiée à un cabinet autre que celui de l'auditeur) afin de confirmer que ce service est indépendant de la direction et a suffisamment de ressources pour s'acquitter de son mandat. Le comité discutera de ce mandat avec l'auditeur; il révisera la nomination et le remplacement de l'auditeur interne de la Société et passera en revue les rapports importants à l'intention de la direction qui sont préparés par l'auditeur interne et il analysera les réactions de la direction. Dans le cadre de ce processus, le comité passe en revue et approuve les statuts de la fonction d'audit interne chaque année;
- w) passer en revue les contrôles et procédures qui ont été adoptés afin de confirmer que l'information financière importante sur la Société et ses filiales qui doit être présentée en vertu des lois applicables ou des règles applicables de toute bourse est présentée, passer en revue les renseignements financiers communiqués au public qui sont extraits ou qui proviennent des états financiers de la Société et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces contrôles et procédures;
- x) examiner les risques de fraude liés à la présentation de l'information financière qui sont portés à l'attention du comité, soit au moyen d'un audit interne ou autrement;
- y) passer en revue périodiquement la situation des questions d'ordre fiscal de la Société;
- z) examiner toute autre question de nature financière que lui soumettra le conseil.

4. Limites du rôle du comité d'audit

La fonction du comité en est une de gouvernance et de surveillance. La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers de la Société et, conjointement avec la fonction d'audit interne, de l'élaboration et du maintien des systèmes de contrôles

financiers et comptables internes, et du développement, du maintien et de la supervision de systèmes de gestion du risque pour l'ensemble de l'organisation. L'auditeur aidera le comité et le conseil à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'examen des états financiers et des contrôles internes, et l'auditeur aura la responsabilité d'effectuer l'audit indépendant des états financiers. Le comité s'attend à ce que l'auditeur porte à son attention toute question liée à la comptabilité, à l'audit, au contrôle comptable interne, à la réglementation ou toute autre question connexe qui nécessite, selon l'auditeur, qu'elle soit examinée ou que des mesures soient prises. Le comité reconnaît que l'équipe d'audit interne et l'auditeur de la Société en savent davantage sur les affaires financières de la Société que les membres du comité. Par conséquent, en s'acquittant de ses responsabilités de surveillance, le comité ne fournit aucune assurance d'expert ou particulière quant aux contrôles internes ou aux états financiers de la Société ni aucune attestation professionnelle quant aux travaux de l'auditeur.

5. Information

Le comité fournira sur une base régulière au conseil des comptes rendus sur :

- a) l'indépendance des auditeurs;
- b) le rendement de l'auditeur et les recommandations du comité quant au renouvellement de son mandat ou à la cessation de ses services;
- c) le rendement du service d'audit interne;
- d) le caractère adéquat des contrôles internes et des contrôles en matière d'information à fournir de la Société;
- e) ses recommandations concernant les états financiers annuels et intermédiaires de la Société et tout rapprochement concernant les états financiers de la Société, y compris toute question touchant la qualité ou l'intégrité des états financiers;
- f) son évaluation de tout autre document public, y compris le rapport annuel et le rapport de gestion annuel et intermédiaire;
- g) la conformité de la Société avec les exigences juridiques et réglementaires, notamment celles concernant l'information financière;
- h) son examen de la divulgation des risques dans les rapports financiers de la Société;
- i) le respect, par la Société, des exigences juridiques et réglementaires;
- j) toute autre question importante à laquelle il s'est intéressé de près et toute autre question dont il est responsable.

6. Marche à suivre concernant les plaintes

Le comité établira et examinera périodiquement une marche à suivre pour recevoir, conserver, traiter et donner suite aux plaintes que la Société reçoit par l'entremise de la ligne téléphonique de signalement ou concernant des questions de comptabilité, de contrôle interne, de contrôle de l'information ou de l'audit, de même qu'une marche à suivre pour permettre aux

employés de la Société de faire part de leurs inquiétudes concernant de telles questions de façon confidentielle et anonyme.

7. Révision et information à fournir

Le comité examinera la présente charte au moins une fois par année et la déposera auprès du comité de gouvernance et de la rémunération, de même que toute modification proposée. Le comité de gouvernance et de la rémunération examinera cette charte et la soumettra au conseil aux fins d'approbation avec toute autre modification qu'il juge nécessaire et appropriée.

Cette charte sera reproduite intégralement dans une annexe de la notice annuelle de la Société.

8. Évaluation

Au moins une fois par année, le comité de gouvernance et de la rémunération évaluera l'efficacité avec laquelle le comité s'acquitte de ses tâches et responsabilités de la façon énoncée dans la présente charte et en conformité avec les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise adoptées par le conseil. De plus, le comité effectuera sa propre évaluation de son rendement chaque année.

9. Accès à des conseillers externes et aux membres de la haute direction

Le comité peut retenir les services de conseillers externes, y compris des conseillers juridiques, aux frais de la Société sans l'approbation du conseil, en tout temps. Le comité est autorisé à établir les honoraires de ces conseillers et toute autre modalité qui les concerne.

La Société fournira le financement approprié pour assurer la rémunération de tout auditeur dont les services ont été retenus pour préparer ou produire un rapport d'audit ou pour entreprendre d'autres services d'audit, de révision ou d'attestation, et la Société prendra en charge les dépenses administratives ordinaires du comité.

Les membres du comité rencontreront en privé l'équipe de la haute direction aussi souvent qu'ils le considèrent comme approprié pour s'acquitter de leurs obligations, mais quoi qu'il en soit, au moins une fois par année.

10. Réunions

Tout membre du comité ainsi que le président du conseil, le chef de la direction ou le chef des finances de la Société, l'auditeur interne ou l'auditeur peuvent convoquer une réunion du comité. Des réunions auront lieu chaque trimestre et chaque fois que cela sera nécessaire pour permettre au comité de s'acquitter de ses obligations. Le comité nommera un secrétaire qui assumera les fonctions de secrétaire au cours de chaque réunion du comité et qui dressera un procès-verbal de la réunion et des délibérations du comité.

Le comité peut exercer ses pouvoirs à toute réunion où il y a un quorum. Un quorum sera constitué d'au moins la majorité des membres, à l'occasion. Le comité décidera de toute question au moyen d'un vote majoritaire. Sous réserve de ce qui précède et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et des règlements administratifs de

la Société, et sauf décision contraire de la part du conseil, le comité est autorisé à régler sa propre procédure.

Un avis de chaque réunion sera donné à chaque membre, à l'auditeur interne, à l'auditeur externe et au président du conseil ainsi qu'au chef de la direction de la Société. L'avis de la réunion peut être donné oralement ou au moyen d'une lettre, d'un courriel, d'un appel téléphonique ou de tout autre moyen généralement accepté pas moins de 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion. Les membres peuvent renoncer à un avis de convocation pour toute réunion, et la présence à une réunion est considérée comme une dispense de convocation. Il n'est pas nécessaire que l'avis indique la ou les raisons pour lesquelles la réunion est convoquée.

À l'occasion, le comité peut inviter les personnes qu'il juge appropriées pour assister aux réunions et pour prendre part à toute discussion et à tout examen des affaires internes du comité. Le comité peut exiger que les auditeurs et/ou les membres de la direction de la Société soient présents aux réunions.

11. Définitions

Certains termes présentés dans la présente charte, mais qui n'y sont pas autrement définis, ont le sens qui leur est attribué ci-dessous :

« **administrateur indépendant** » s'entend d'un administrateur qui, d'après une décision affirmative de la part du conseil, n'a pas de liens importants avec la direction, soit directement, soit en tant qu'associé, actionnaire ou dirigeant d'une entreprise qui a des liens avec la Société. Outre toute autre exigence des lois applicables en matière des valeurs mobilières ou des règles d'une bourse, un administrateur qui :

- a) est ou était un employé ou un haut dirigeant, ou dont un membre de la famille immédiate est ou était un haut dirigeant de la Société, n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de cette relation d'emploi;
- b) reçoit ou a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate reçoit ou a reçu, durant toute période de 12 mois au cours des trois dernières années, plus de 75 000 \$ CA à titre de rémunération directe de la Société, à l'exception des honoraires à titre d'administrateur ou de membre d'un comité et de toute indemnité de retraite ou autre forme de rémunération différée pour des services antérieurs (à la condition que cette rémunération ne soit aucunement conditionnelle à des services continus), n'est pas indépendant;
- c) est ou était un associé d'un auditeur interne ou externe actuel ou antérieur de la Société, est ou était affilié à celui-ci ou est ou était employé par celui-ci ou dont un membre de sa famille immédiate est ou était un associé de celui-ci ou est ou était employé par celui-ci dans l'exercice d'une fonction, n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de l'affiliation, du partenariat ou du lien d'emploi avec l'auditeur;
- d) est ou était employé à titre de haut dirigeant d'une autre entreprise, ou dont un membre de sa famille immédiate est ou était employé à ce titre par une autre entreprise, (ou sa société mère ou une filiale) alors que, à l'heure actuelle (au

moment de l'examen), des membres de la haute direction de la Société siègent ou ont siégé au comité de rémunération de cette entreprise (ou de sa société mère ou d'une filiale), n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de ce service ou de ce lien d'emploi.

De plus, aux fins du comité, un administrateur indépendant ne peut pas plus particulièrement :

- (i) accepter directement ou indirectement des honoraires de consultation, d'expertise-conseils ou autres honoraires de rémunération de la part de la Société, à l'exception des honoraires à titre d'administrateur et de membre d'un comité et toute indemnité de retraite ou autre forme de rémunération différée pour des services antérieurs (à la condition que cette rémunération ne soit aucunement conditionnelle à des services continus);
- (ii) être une personne qui a des liens avec la Société (au sens où l'entendent les règles et les règlements applicables).

Aux fins de la définition d'« administrateur indépendant », le terme « Société » comprend toute société mère, filiale ou autre entité affiliée de la Société.

En plus des exigences en matière d'indépendance indiquées au paragraphe c) ci-dessus, les membres du comité doivent informer le comité de gouvernance et de la rémunération de toute autre forme de relation qu'ils entretiennent avec un auditeur externe ou interne actuel ou antérieur de la Société afin que ce comité détermine si cette relation affecte le statut du membre à titre d'administrateur indépendant.

« **compétences financières** » s'entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables dont la portée et le niveau de complexité sont généralement comparables à la portée et à la complexité des questions qui peuvent raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Société.

« **expert financier du comité d'audit** » s'entend d'une personne qui possède les attributs suivants :

- a) une compréhension des principes comptables généralement reconnus et des états financiers;
- b) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes dans le cadre de la comptabilisation des estimations, des régularisations et des réserves;
- c) de l'expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables dont la portée et le niveau de complexité sont généralement comparables à la portée et à la complexité des questions qui peuvent raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Société, ou de l'expérience en supervision active d'une ou de plusieurs personnes exerçant ces activités;
- d) une compréhension des procédures et des contrôles internes à l'égard de l'information financière;

e) une compréhension des fonctions du comité d'audit;

lesquels attributs ont été acquis par un ou plusieurs des moyens suivants :

- (i) des études et de l'expérience en tant que principal cadre financier, principal cadre comptable, contrôleur, expert-comptable ou auditeur, ou de l'expérience dans un ou plusieurs postes qui nécessitent l'exécution de fonctions semblables;
- (ii) de l'expérience en assurant activement la surveillance d'un chef des finances, un chef comptable, un contrôleur, un expert-comptable, un auditeur ou une personne exerçant des fonctions semblables;
- (iii) de l'expérience en assurant le suivi ou en évaluant le rendement d'entreprises ou d'experts-comptables relativement à la préparation, à l'audit ou à l'évaluation d'états financiers;
- (iv) toute autre expérience pertinente.